



## Rendez vous pour mon fils.

-----  
Par Bibi2014

Bonjour.

Je suis mère célibataire avec un enfant de 8 ans. Il doit commencer l'orthophoniste j'ai prévenu mon employeur que toutes les semaines au même jour et heure je devrai le conduire et donc si c'est possible de me faire travailler jusqu'à 15h. On m'a demandé le justificatif médical et maintenant on me refuse le droit de l'accompagner en me disant que ca sera une absence injustifiée cause de licenciement potentiel si cela se produit plus de 3 fois.

Mon employeur a til le droit ??

-----  
Par kang74

Bonjour

L'employeur n'a aucune obligation d'accéder à vos demandes.

Donc oui il a le droit de ne pas tenir compte de cette contraintes dans les plannings .

Et oui vous serez en absence injustifiée si vous partez à ce rendez vous pendant vos heures de travail .

Certaines conventions collectives permettent à l'accompagnant d'une personne en ALD de pouvoir les justifier .

Et si votre enfant a un handicap vous pouvez faire une demande à la MDPH pour du transport, pour avoir du temps indemnisé en réduisant votre temps de travail .

Mieux vaut attendre une heure de rendez vous compatible avec vos horaires de travail si vous voulez garder votre emploi ou trouver une personne qui peut effectuer le transport .